

Vous êtes en train de préparer un projet avec votre ami(e). Vous avez trouvé un texte très intéressant et vous voulez le lui lire. Vous avez d'abord 1 minute 30 pour lire ce texte en silence, puis 1 minute 30 pour le lire à haute voix.

En France, la plupart des banques proposent une carte bancaire aux enfants à partir de dix ou douze ans. Un mineur n'est toutefois pas autorisé à ouvrir un compte en banque seul. L'ouverture doit être effectuée par l'un des deux parents au moins. Il existe différentes cartes bancaires. Certaines, appelées « cartes de retrait », permettent uniquement de retirer de l'argent sur un compte. Il n'est pas possible de payer avec. Souvent, ces cartes ne sont utilisables que dans les distributeurs de billets de sa banque.

Pour les enfants de dix à douze ans, elles sont souvent associées à un livret d'épargne. D'autres cartes, appelées « cartes de paiement », permettent d'effectuer des retraits ainsi que des achats. Certaines sont liées à un compte courant. Quel que soit le type de carte, les parents ont la possibilité de l'adapter.